

Question de Mme Kattrin Jadin à la Ministre de la Justice sur "l'état du Palais de Justice de Verviers"

Kattrin Jadin (MR):

Les acteurs de la Justice verviétoise le disent d'une seule voix: les infrastructures du Palais de Justice de Verviers sont dans un état de dégradation avancé. Certains travaux sont en cours, mais les moyens manquent pour empêcher une détérioration en pleine accélération. Certaines salles ont déjà dû être fermées pour des raisons de sécurité, ce qui complique sérieusement l'exercice de l'activité judiciaire, et d'aucuns craignent que ces fermetures finissent par concerner l'ensemble du bâtiment dans un avenir proche. 1. Êtes-vous au courant de la problématique? 2. Envisagez-vous de prendre des mesures d'urgence pour que la sécurité des personnes soit garantie rapidement à l'intérieur du Palais de Justice de Verviers? 3. a) Envisagez-vous des travaux de grande envergure pour remettre ce bâtiment en état? b) Si oui, dans quels délais et selon quelles modalités? 4. a) Une fermeture est-elle inéluctable? b) Si oui, pouvez-vous garantir qu'elle sera provisoire?

Annemie Turtelboom, Ministre:

L'état du Palais de Justice de Verviers est en effet dans un état très préoccupant. Pour répondre à vos questions: 1. Je suis en effet au courant de la problématique et de l'état très préoccupant du bâtiment et des conséquences quotidiennes sur les services. 2. La volonté est de maintenir un outil judiciaire performant à Verviers. Verviers garde sa place dans la réforme du paysage judiciaire et notre volonté est de ne pas toucher aux lieux d'audience existants 3. Plusieurs mesures d'urgence ont d'ores et déjà été prises par la Régie des Bâtiments afin de préserver la sécurité du personnel judiciaire, des magistrats et des justiciables. Des mesures transitoires ont été prises par le SPF Justice, telles que: déménagement d'archives, afin de décharger les greniers de leur poids, vers des locaux se trouvant à proximité du palais, aménagement de salles d'audiences et de bureaux de substitution à d'autres adresses (Crapaurue et Rue d'Anvers). Nous sommes conscients que la fermeture de l'aile Janson du Palais a des impacts importants sur la vie du Tribunal et l'exercice de la Justice. Afin de pallier à cette fermeture, des solutions temporaires ont été dégagées afin de garantir l'accès à la Justice aux justiciables. Pour l'inventaire des mesures infrastructurelles, je réfère au secrétaire d'État compétent pour la Régie. 4. La demande de madame la présidente du Tribunal est actuellement prise en considération. Ainsi, le réaménagement du quartier sécuritaire est programmé. Toutefois, il conviendra que l'ensemble des mesures inhérentes à la tenue d'audiences correctionnelles soient rencontrées. Nous parlons ici de transferts de détenus, présence d'un poste de garde/police, cellulaires afin que la sécurité des justiciables et du Tribunal soient préservés. 5. Au niveau du timing, mon collègue en charge de la Régie des Bâtiments aura plus d'éléments à vous communiquer. 6. Je réfère aux mesures transitoires prise par la justice (voire question 3). Les mesures infrastructurelle tombent sous la compétence du secrétaire d'État compétent pour la Régie.